



15ème législature

Question N° : 211	De M. Michel Lauzzana (La République en Marche - Lot-et-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique > lieux de privation de liberté	Tête d'analyse >Extension de l'ENAP sur le site d'Agen	Analyse > Extension de l'ENAP sur le site d'Agen.
Question publiée au JO le : 25/07/2017 Réponse publiée au JO le : 24/10/2017 page : 5161 Date de signalement : 10/10/2017		

Texte de la question

M. Michel Lauzzana attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet d'extension de l'ENAP dans le Lot-et-Garonne, sur le site d'Agen. Au regard des perspectives de recrutement pour l'administration pénitentiaire au cours de la prochaine décennie, le livre blanc au site de l'École nationale de l'administration pénitentiaire prévoit de conforter le site d'Agen comme lieu de l'extension pour la formation de l'ensemble des personnels du domaine. Ainsi il souhaiterait connaître sa position quant au maintien nécessaire de cette extension sur le site d'Agen.

Texte de la réponse

L'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) connaîtra une activité soutenue ces prochaines années pour répondre aux besoins de formation initiale des agents qui seront recrutés par l'administration pénitentiaire (départs naturels, missions nouvelles). Dans cette perspective, une étude sera lancée dans les prochains jours afin de définir précisément les besoins supplémentaires de l'école en termes de capacité pédagogique et d'hébergement. Elle sera rendue au début de l'année 2018 au plus tard et permettra d'examiner les conditions techniques d'une extension de l'ENAP sur le campus d'Agen, en concertation avec les acteurs locaux. Le projet retenu devrait être présenté dans le cadre de la loi de programmation pour la Justice.